



DECISION n°2019-404

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DE L'EFFICIENCE DU PLATEAU MEDICO-TECHNIQUE

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le recrutement en CDI de Monsieur Youcef AMARA en qualité de directeur adjoint à compter du 01 septembre 2019,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Youcef AMARA, directeur adjoint de l'efficience du plateau médico-technique, à l'effet de signer toutes les décisions, les courriers, les documents administratifs et d'enregistrement se rapportant à l'organisation, à la gestion, et à la continuité générale de la direction fonctionnelle dont il a la charge, y compris les assignations dans le cadre du service minimum à mettre en œuvre en cas de grève.





Article 2 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressé, communiquée au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dreux, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 3 :

Cette décision prend effet à compter du 1er octobre 2019.

A Dreux, le 1er octobre 2019

Youcef AMARA
Directeur adjoint

Le directeur
H. MONTAMAT

Copies :

- M. Youcef AMARA
- Dossier administratif
- Trésorerie, conseil de surveillance, préfecture (recueil des actes administratifs)